

CAP fleuriste

Financement



Formation professionnelle initiale
Sous statut scolaire lycée / supérieur

Organisme responsable et contact

EREA JOËL JEANNOT
05.53.54.41.20

Accès à la formation

Publics visés :

Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau Préqualification (Niveau 2 européen)

Conditions d'accès :

-

Prérequis pédagogiques :

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le titulaire de ce CAP exerce une activité à caractère artisanal et artistique. Il travaille le plus souvent dans un magasin, au rayon spécialisé d'une grande surface ou dans une entreprise de décoration. Il assure la réception des fleurs coupées, des plantes et des arbustes. Il sait les conserver et les entretenir. Doté d'un esprit créatif, il réalise des arrangements floraux en utilisant les techniques de dressage, de montage et de piquage. Il assure la vente courante des plantes et fleurs, conseille la clientèle et concourt à sa fidélisation. Son état d'esprit est celui d'un bon gestionnaire, soucieux de qualité et d'efficacité. Les enseignements donnent les connaissances en botanique. Les enseignements en arts appliqués permettent aux élèves de pouvoir exprimer les formes, volumes, proportions, couleurs. Le CAP forme aussi aux techniques de vente liées à l'accueil et au conseil des clients, de suivi des commandes et de livraisons, de fidélisation de la clientèle, de mise en valeur du magasin.

Contenu et modalités d'organisation

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_fleuriste.html

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

CAP fleuriste - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00604545	du 01/09/2025 au 30/06/2027	Trélissac (24)	EREA JOËL JEANNOT		Non éligible	